Archives parlementaires

Annonce de la vente de biens nationaux dans le district d'Orthies (Orthez, Basses-Pyrénées), lors de la séance du 24 brumaire an III (14 novembre 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Annonce de la vente de biens nationaux dans le district d'Orthies (Orthez, Basses-Pyrénées), lors de la séance du 24 brumaire an III (14 novembre 1794). In: Archives Parlementaires de 1787 à 1860 - Première série (1787-1799) Tome CI - Du 19 au 30 brumaire an III (9 au 20 novembre 1794) Paris : CNRS éditions, 2005. p. 204;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_2005_num_101_1_18159_t1_0204_0000_4

Fichier pdf généré le 04/10/2019

28

La société populaire d'Uzès [Gard] **dit à la Convention nationale qu'elle idolâtre les principes développés dans son Adresse au peuple français; elle l'invite à perfectionner le grand oeuvre de la révolution. Le peuple, ajoute cette société, vous entoure de sa puissance, vous couvre de son amour, et vous soutiendra de toute sa force.**

Mention honorable, insertion au bulletin (69).

[*La société populaire d'Uzès à la Convention nationale, s. d.*] (70)

Liberté, Égalité.
Mort aux tirans, paix au peuple

Représentans du peuple français

Nous avons lû à plusieurs reprises et avec la plus douce satisfaction, votre addresse au peuple français; les grands principes qui y sont developés, cimentant les fondemens de la République assureront à tous les Français, cette liberté sainte et cherie emanée de la nature, pour laquelle ils combattent depuis l'aurore de la Révolution, et pour laquelle ils sont toujours prets à sacrifier leur fortune, leur vie et à verser leur sang; recevés en nos félicitations et nos applaudissemens unanimes.

Recevés encore citoyens Représentans notre satisfaction, sur les mesures que la Convention nationale a prise depuis les 9 et 10 thermidor.

Représentans, dans la Convention nationale seule sont réunis les pouvoirs du peuple souverain; malheur aux téméraires qui voudroient y porter atteinte, usurper ces mêmes pouvoirs que le peuple vous a délégués et s'elever audacieusement contre ces principes sacrés. Le peuple vous entoure de sa puissance, vous couvre de son amour et vous soutiendra par sa force; pour nous qui depuis l'aurore bienfaisante de cette Révolution sublime avons constamment marchés sur la ligne des véritables principes, qui dans toutes les circonstances n'avons connû d'autre centre que le Sénat français, que l'assemblée des Legislateurs du peuple, nous vous assurons aujourd'hui de notre inviolablement attachement; nous n'aurons d'autres guides, ni d'autre point de raliement que la Convention nationale, et l'aidant de tous nos efforts et par tous nos moyens, nous serons toujours prets à perir pour le triomphe de la République, une, indivisible et démocratique.

BASLE, *président,* BAUBETTE, *secrétaire et 165 autres signatures.*

(69) *P.-V.*, XLIX, 150.
(70) C 326, pl. 1417, p. 12. *Bull.*, 25 brum.

29

L'agent national du district d'Orthies [(sic) Orthez], **département des Basses-Pyrénées, après avoir annoncé à la Convention nationale que l'esprit public de ce district est excellent, qu'il voue à l'exécration et à la mort toute autorité qui voudroit rivaliser avec la Convention nationale, il l'a prévient que différens biens nationaux, estimés 11119 L, ont été vendus 43200 L.**

Mention honorable, insertion au bulletin et renvoyé au comité de Sûreté générale (71).

30

Les citoyens Viardot, Boulanger et Bellemere demandent à la Convention d'être autorisés à prendre, dans les différens hospices de Paris, quinze à vingt jeunes gens pour leur apprendre la filature et la fabrication des cotons, et à leurs frais.

Cette pétition est renvoyée au comité de Commerce et des arts (72).

31

Le citoyen Phelippes, dit Tronjoly, résident en la maison Bretagne à Paris, se plaint à la Convention d'avoir été horriblement calomnié par le représentant Carrier dans la séance du 21 brumaire et fait passer à la Convention différentes pièces qui attestent son patriotisme et le civisme le plus pur.

Renvoyé à la commission des Vingt-un (73).

[*Le citoyen Phelippes dit Tronjoly, président du tribunal criminel et révolutionnaire du département de la Loire-Inférieure, séant à Nantes, au président de la Convention nationale, Paris, le 24 brumaire an III*] (74)

Citoyen président,

Cruellement calomnié en la seance de la Convention du 21 de ce mois, par le représentant Carrier, dont je suis le dénonciateur, je t'invite a donnér lecture de ma lettre et des pièces cy jointes, à la Convention : je les produits pour prouver ma moralité, mon patriotisme, mon amour pour la république et mon courage depuis près d'un mois, au surplus, je

(71) *P.-V.*, XLIX, 151. *Bull.*, 25 brum. (suppl.) mention du don.
(72) *P.-V.*, XLIX, 151.
(73) *P.-V.*, XLIX, 151.
(74) C 326, pl. 1417, p. 18.

Persée creative commons